



Mise à jour : sept 2025

BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Un BTS pour construire l'avenir des espaces verts

Rejoignez notre BTS Aménagements Paysagers et devenez un acteur clé du développement durable et de la transition écologique.

Ce diplôme vous prépare à gérer et à créer des aménagements paysagers respectueux de l'environnement, tout en répondant aux attentes sociétales et aux défis écologiques actuels.

Pourquoi choisir notre BTS Aménagements Paysagers ?

- **Un secteur en pleine croissance** : Avec plus de 30 000 entreprises et 83 100 salariés, le secteur du paysage génère un chiffre d'affaires de 6,25 milliards d'euros par an. Il s'agit d'un secteur dynamique et stable, non délocalisable, qui contribue directement à l'amélioration du cadre de vie et à la transition écologique.
- **Des compétences recherchées** : Le BTS forme des professionnels capables de concevoir, gérer, et entretenir des espaces paysagers. Vous apprendrez à maîtriser la végétation, les ouvrages paysagers, et les réseaux, tout en assurant la gestion technico-économique des chantiers.
- **Des métiers variés et porteurs** : Chef d'équipe, conducteur de travaux, collaborateur de concepteur paysagiste, ou encore responsable d'espaces verts, ce diplôme ouvre la porte à une multitude de carrières dans le secteur public comme privé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et entretenir des espaces paysagers et des jardins
- Reconnaître les végétaux, les planter et les entretenir
- Utiliser les machines du paysagiste en sécurité
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère
- Participer concrètement à des chantiers

STATUTS POSSIBLES

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE rythme prévisionnel :

1 à 2 semaines en centre / 1 à 2 semaines en entreprise

1350 H en CFA
Sur 2 ans

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par les métiers de l'aménagement et des espaces verts
- Être titulaire d'un Bac S, ES, d'un Bac technologique STAV ou d'un Bac pro Productions Horticoles, Aménagements
- Paysagers ou Agricole.

N° de fiche RNCP : 38349 – Niveau 5

Date d'expiration de l'enregistrement : 31/08/2029

Certificateur :



MODALITÉS D'ACCÈS

De février à octobre de l'année d'entrée. Sur RDV avec l'équipe pédagogique, dossier d'inscription complet et retourné.

Formation par voie de l'apprentissage : contrat d'apprentissage signé et retourné au plus tard 3 mois après la rentrée (fin août).

Réponse d'admissibilité dans un délai moyen de 15 jours.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Enseignement général :**
 - BLOC 1 :** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui : saisir les enjeux de la réalité socio-économique
 - BLOC 2 :** Construire son projet professionnel
 - BLOC 3 :** Communiquer dans des situations et contextes variés
- **Enseignement professionnel :**
 - BLOC 4 :** Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
 - BLOC 6 :** Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
 - BLOC 7 :** Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
 - BLOC 8 :** Assurer la gestion technico-économique de chantiers
 - BLOC 9 :** Elaborer un projet d'aménagement paysager



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ *Organisation du travail et encadrement d'équipes*
- ✓ *Gestion et mise en place de la végétation*
- ✓ *Mise en place et maintenance d'ouvrages paysagers : Installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique*
- ✓ *Gestion et suivi de chantiers : Permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et de l'enveloppe budgétaire*
- ✓ *Création d'aménagements paysagers : Concevoir un aménagement paysager multifonctionnel adapté à la demande du commanditaire et à son environnement*

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative. Un bilan de milieu d'année est réalisé ainsi que des bacs et CCF blancs pour se préparer aux épreuves.
- Chaque candidat reçoit une convocation pour chaque épreuve :
- 50% en contrôle continu en cours de formation à la MFR (CCF) (planning donné en début de formation)
- 50% en épreuves terminales de fin de cycle dans un lycée défini par le rectorat.
- Une moyenne de 10/20 minimum pour l'ensemble des épreuves CCF et terminales est requise pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite à l'examen par voie de l'apprentissage : 1^{ère} session d'examen en 2026

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- Certificat de Spécialisation "Taille et soin des Arbres"
- Certificat de Spécialisation "Constructions paysagères"
- Certificat de Spécialisation "Arboriste élagueur"
- Certificat de Spécialisation "Conduite de Production des PPAM"
- BTSA Métiers du Végétal MVAOE
- Licence Paysage

Code ROME : A 1203 ET F1104

- Chef d'équipes ou chef de chantiers
- Conducteur de travaux paysagers
- Technicien dans des services espaces verts
- Responsable des espace verts
- Collaborateur du concepteur paysagiste

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement et rémunération des APPRENTIS*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Rémunération apprentis	- de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*Pré-requis : le contrat peut être signé à partir de 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation.

Financement et rémunération en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Niveau de formation	- de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	85% du SMIC

* Pré-requis : Signature d'un contrat d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation

Cout de la formation sur 2 ans : 7800 €

Entrée en classe de Terminale et selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation

Cout de la formation : 4300 €

Financements possibles de : France Travail, Région Nouvelle Aquitaine, OPCO, CPF, Autofinancement.

Pré-requis : Être titulaire d'un Bac S, ES, d'un Bac technologique STAV ou d'un Bac pro Productions Horticoles, Aménagements Paysagers ou Agricole

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

- Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE
 - Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
 - Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
 - Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



- Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.
 - Secteurs professionnels : entretien et création paysagers, espaces verts des collectivités, construction paysagère, terrains sportifs, etc.

Hébergement et restauration

APPRENTISSAGE	CAP1	CAP2	2nde	1ère	Terminale	BTSA 1	BTSA 2
Restauration	325	350	400 €	425 €	500 €	475 €	500 €
Hébergement	625	675	770 €	815 €	960 €	915 €	960 €

FORMATION CONTINUE		
Hébergement	Chambre double + petit déjeuner	17€ / nuit
	Chambre seule + petit déjeuner	20€ / nuit
Restauration	6 € par repas	

Date de début de formation

Fin août 2026.

Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



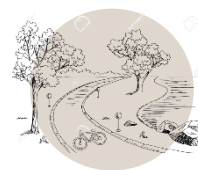
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



FORMATION SST et
PRAP



INITIATION A LA
CONDUITE DE LA
MINI PELLE



VISITES JARDINS et
ENTREPRISES



VOYAGE D'ÉTUDES

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

CONTACTS

Responsables de la formation :

Caroline SCHAPMAN, référente filière Aménagements Paysagers
Caroline.molina@mfr.asso.fr

Caroline SCHAPMAN, référente formation BTSa Aménagements Paysagers
Caroline.molina@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU Référent Formations Continues et apprentissage
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr

Diane KRAEMER, Référente handicap
Diane.kraemer@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr



📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
☎️ Tél : 05 56 23 01 32
✉️ mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredouxmers.fr

